

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 4506

présenté par
Mme Bergé

ARTICLE 5 BIS

À la première phrase, substituer aux mots :

« publiée, en lien avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, »,

les mots :

« et le Conseil supérieur de l'audiovisuel publie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à confier le rapport sur l'impact environnemental des différents modes de réception de la télévision et des services de médias audiovisuels à la demande aux deux autorités, l'Autorité de régulation des communications électroniques (ARCEP) et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), dans le cadre du pôle commun récemment créé entre les deux régulateurs et qui prévoit d'étudier les enjeux environnementaux de la diffusion et de la distribution des contenus audiovisuels.